

## Éditorial

### Cinq ans de trop !

Nul besoin d'un baromètre du bien-être pour mesurer celui des personnels de l'Éducation nationale. Le 13 janvier 2022, la Profession a montré massivement qu'elle n'en pouvait plus : du protocole fou, du travail empêché, de l'alourdissement de nos missions, de l'insuffisance des moyens, de la brutalité et des coups bas d'un ministre qui, depuis cinq ans, se livre au démontage méthodique de l'édifice déjà fragilisé de l'Éducation nationale. Un ministre digne de ce nom se devait de répondre autrement que par la provocation à l'épuisement, à l'exaspération et à la combativité retrouvée des personnels. Le Gouvernement d'ailleurs n'a pu masquer sa fébrilité face à l'ampleur de la mobilisation et commence à faire entendre une autre musique. Mais le changement de ton ne suffit pas. Le lycée Blanquer poursuit ses ravages et aucun aménagement n'est encore prévu pour les examens. La rentrée 2022 s'annonce à l'image des précédentes : suppressions de postes et tours de passe-passe pour les masquer. Sans mesures concrètes, les effets de communication ne peuvent satisfaire notre attente d'une véritable revalorisation pour toutes et tous, à commencer par les plus précaires.

Alors, grève contre le virus ? Non ! L'action se poursuit et les mots d'ordre sont clairs : **pour le respect des personnels et des élèves, pour nos conditions de travail, pour des moyens à la hauteur des besoins et pour la revalorisation de nos professions, pour un changement radical de politique et pour la défense des services publics.** Le jeudi 27 janvier, toutes et tous mobilisés pour nos salaires, pour l'attractivité de nos métiers, et pour un système éducatif plus juste, plus égalitaire et plus ambitieux !

Marie Chardonnet, Maud Ruelle-Personnaz et Antoine Tardy,  
co-secrétaires généraux du SNES-FSU Versailles

### #Grève27janvier

- Pour l'augmentation de nos salaires
- Pour l'amélioration de nos conditions de travail
- Pour la baisse des effectifs par classe
- Pour plus de moyens dans l'Éducation
- Pour la fin du mépris

**Toutes et tous en grève  
jeudi 27 janvier !**

**Salaires, conditions de travail, baisse des effectifs,  
des moyens pour l'Éducation, fin du mépris...  
La mobilisation ne peut plus attendre !**

**EN GRÈVE JEUDI 27 JANVIER !**

**RDV place de la Bastille :  
13h meeting intersyndical, 14h manifestation**

### SOMMAIRE

p. 1 : Édito

p. 2-3 : Actualité : préparation de rentrée

p. 4-5 : Mutations, carrières : le SNES-FSU à vos côtés

p. 6-7 : Actualités des établissements - lycées

p. 8 : Tract 27 janvier

# Actualité : préparation de rentrée

## Moyens pour la rentrée 2022 : le Service public d'Éducation sacrifié !

En totale contradiction avec les discours du Gouvernement qui affirme que l'École est une priorité, la casse du Service public d'Éducation s'accroît. Ignorant les conséquences de la crise sanitaire pour les élèves et les effets des classes surchargées le Ministère supprime encore des postes et des moyens !

Lors du Comité Technique Ministériel du 15 décembre, le Ministère a présenté les grandes lignes de la préparation de la rentrée 2022. Les collèges et les lycées publics vont connaître une nouvelle vague de suppressions d'emplois :

-440 en septembre prochain ! Depuis 2017, ce sont 7900 emplois d'enseignants qui ont été supprimés dans le Second degré public, soit l'équivalent de 175 collèges rayés de la carte !

## Des mesures en faveur des vies scolaires en trompe-l'œil

Certes, le Ministère a par ailleurs annoncé la création de 300 emplois de CPE mais cela demeure largement insuffisant pour répondre aux besoins et aux enjeux éducatifs des années à venir. Face au manque de professeurs remplaçants, le Ministère décide d'alourdir la charge de travail des AED en finançant 1,2 millions d'HSE ! Il est ainsi proposé aux AED d'assurer les remplacements des « professeurs absents ». Cette mesure ne répond absolument pas aux besoins des AED, ni à la problématique des remplacements. Elle a d'ailleurs été unanimement dénoncée par toutes les organisations

syndicales lors d'un précédent CTM. Le Ministère précise que ces HSE représentent l'équivalent de 800 postes d'AED pour l'année 2022 : à l'heure où les vies scolaires sont sous tension faute de moyens, le Ministère fait donc le choix de surcharger de travail les personnels déjà en poste. Quel mépris, une fois de plus !

classes moins chargées et plus de cours en effectifs réduits.

→ En collège, les effectifs stagnent mais il existe d'importants écarts entre départements. Ainsi, les Hauts-de-Seine connaissent une chute du nombre d'élèves prévus avec une baisse de 1 228 élèves par rapport à la prévision de la rentrée 2021. Cette année encore, l'enveloppe allouée à l'académie ne permet pas répondre aux besoins, ce qui pousse l'Administration à opérer un jeu de vases communicants entre départements. Se profile donc une baisse des moyens pour tous alors que ces derniers sont déjà insuffisants.

→ En lycée, 2 686 élèves supplémentaires sont attendus, soit une progression de 1,4 % par rapport à la rentrée 2021. Les classes d'au moins 35 élèves sont déjà la norme, et on voit mal comment cette tendance pourrait être enrayée.



## Dans l'académie de Versailles : 33 postes supprimés !

Le Ministère annonce 170 ETP supplémentaires pour l'académie. En réalité, cette progression est financée par les heures supplémentaires toujours plus nombreuses et la réforme des concours puisque les stagiaires se voient désormais imposer un service complet lors de leur année de stage. La formation des stagiaires et les conditions de travail sont donc sacrifiées au nom de principes purement budgétaires.

## Dans le même temps, l'académie doit accueillir 3 081 élèves de plus !

Alors que les élèves subissent depuis deux ans les conséquences de la crise sanitaire, le Ministère persiste à leur dénier le droit à des conditions d'apprentissage dignes de ce nom. Les professeurs exigent les moyens nécessaires pour répondre aux besoins de leurs élèves, ce qui passe par des

## CPE : enfin des créations de postes mais on est encore loin du compte !

300 postes de CPE ont été créés nationalement pour l'an prochain. La répartition de ces postes par académie a été déterminée par le Ministère : ce seront 18 postes supplémentaires dans notre académie, répondant aux besoins liés à la mixité scolaire, à ceux des internats et résultat de la création d'établissements. L'Administration rompt enfin avec le gel du nombre de postes de CPE, mais ces créations restent bien en-deçà des besoins de l'académie.

**Face à un tel mépris, l'heure est à la mobilisation. Toutes et tous en grève le jeudi 27 janvier !**

*Geneviève Royer*

# Actualité : préparation de rentrée

## Agir en CA

### Que faire avant le CA ?

→ Désormais la Commission Permanente (CP) ne sera convoquée que si elle a été installée en début d'année. Obtenir au moins 8 jours avant le CA, des documents complets (prévisions d'effectifs, volume de la DHG, TRMD...).

→ Informer les collègues par voie d'affichage, débattre en heure syndicale du projet du chef d'établissement.

→ Rechercher les alliances avec les autres élus afin d'obtenir un vote majoritaire... En cas de difficultés, contactez votre section départementale.

### Que faire en CP puis en CA ?

→ Vérifier que les prévisions d'effectifs sont conformes à la réalité, que la DHG prend en compte leur évolution. Le CA doit être consulté sur de nombreux points (organisation en classe, groupes...).

→ Analyser le TRMD : respect des horaires réglementaires et en cohérence avec les besoins des collègues (demi-groupes, utilisation de la marge conforme aux souhaits des équipes...).

→ Exiger le maintien des postes menacés ou des créations de postes en demandant la conversion des HSA en heures postes (HP), en proposant une autre répartition des moyens.

→ Demander le volume des IMP, leur utilisation et leur répartition qui, si elles ne sont pas mises au vote, doivent être présentées au CA.

→ Proposer des amendements à la proposition du chef d'établissement. Quand c'est possible, avec les conseils de la section départementale, un contre-projet entrant dans le cadre de la DHG (respectant le ratio HP/HSA) fait de droit l'objet d'un vote du CA et doit s'appliquer s'il est adopté.

### Que voter en CA ?

→ Voter contre le projet initial si la DHG est insuffisante ou si votre contre-proposition est rejetée. Dans ce cas, un nouveau CA doit se tenir dans les 10 jours. Mettez au vote une motion explicitant la position des élus, détaillant les moyens supplémentaires nécessaires.

## Après le CA, c'est fini ?

Non, au contraire ça continue !

Les motions, les vœux, les votes, les interpellations sont un premier pas dans l'action que l'on peut mener en CA. Mais c'est surtout après que tout se joue si l'on veut faire évoluer les situations quelles qu'elles soient. Dans un premier temps, il est important d'informer tous les collègues en leur transmettant un compte-rendu détaillé du CA, compte-rendu qu'il est aussi préférable de transmettre à sa section départementale pour plus d'efficacité

dans l'action. En effet, ce sont des points d'appui indispensables dans ses interventions ultérieures auprès de la Direction Académique. En fonction des situations, dans les établissements, différentes actions sont possibles :

- demande d'audience à la DSDEN,
- rédaction de courriers interpellant les élus locaux (maires, députés...),
- dépôt d'un préavis de grève et grève le cas échéant,
- relais par le S2 à la presse afin d'alerter l'opinion publique...

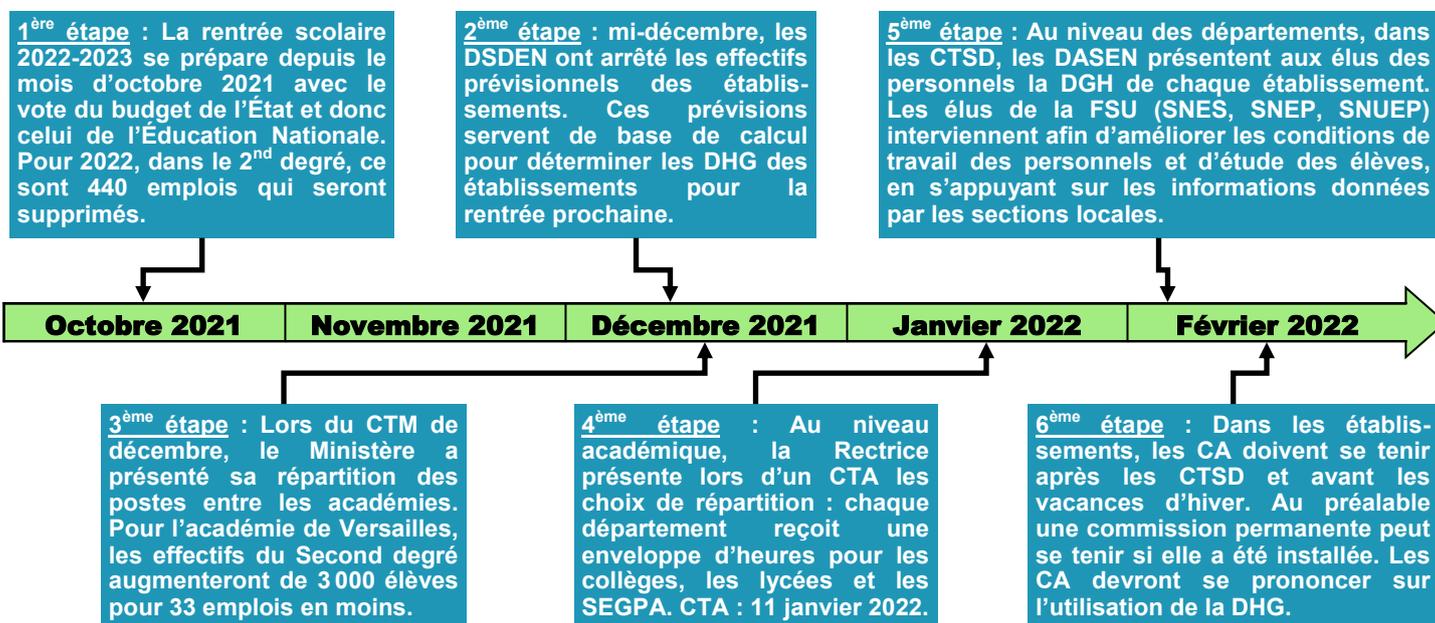
Dans toutes ces actions, la section départementale vous accompagne. Il est donc indispensable de nous transmettre toutes les informations. Il est important également de garder ou de faire des alliances avec les autres élus du CA, notamment les parents d'élèves qui sont un soutien non négligeable.

*Yelena Susic*

### Plus d'informations sur notre site :



<https://r.snes.edu/VERrentree22>



# Mutations, carrières : le SNES-FSU à vos côtés



## INTER 2022 : Vérifiez votre barème jusqu'au 27 janvier.

La campagne de mutation INTER 2022 est en cours. Conséquence de la loi de Transformation de la Fonction publique, depuis deux ans, les groupes de travail paritaires sont supprimés, ne permettant plus aux élus du SNES-FSU de vérifier l'application des garanties collectives et d'exiger la correction des erreurs de barèmes. Désormais, chaque demandeur doit vérifier individuellement le barème retenu sur SIAM et a la possibilité jusqu'au 27 janvier 16h d'effectuer une **contestation** en envoyant si nécessaire de nouvelles pièces.

Ne restez pas isolé pour cette opération cruciale. Contactez la section académique pour toute question. Si vous repérez une erreur, contactez la DPE de votre discipline ainsi que la cellule mouvement [accueil-mutation@ac-versailles.fr](mailto:accueil-mutation@ac-versailles.fr). Attention, la procédure est désormais à effectuer exclusivement via la [plateforme Colibris](#). Adressez également une copie de votre demande à la section académique par mail à [s3ver@sn.es.edu](mailto:s3ver@sn.es.edu). **Ne tardez pas, aucune pièce complémentaire ne sera prise en compte au-delà du 27 janvier 16h** (hors situation exceptionnelle motivant une demande de mutation tardive, possible jusqu'au 11 février).

Retrouvez toutes les informations sur notre site :

<https://r.snes.edu/VERinter2022>

Les résultats seront communiqués, par le Ministère exclusivement, à partir du 3 mars.

À chaque étape de votre demande de mutation, faites confiance au SNES-FSU, contactez-nous et tenez-nous informés de votre situation !

*Sophie Macheda*

## RDV de carrière 2020-2021 : CAPA en vue !

Les recours individuels relatifs aux rendez-vous de carrière 2020-2021 des Certifiés, CPE et PSY-EN seront examinés en CAPA. Les groupes de travail se tiendront fin janvier pour des CAPA prévues début février. Les commissaires paritaires du SNES-FSU défendront votre demande, contactez sans tarder l'adresse dédiée : [carrieres@versailles.snes.edu](mailto:carrieres@versailles.snes.edu).

### Rappel de la procédure qui se déroule sur trois années scolaires :

→ **Année scolaire  $n-1$**  : notification de la programmation du rendez-vous de carrière au cours de l'année  $n$  via votre messagerie académique (voir : <https://r.snes.edu/VERboitepro>).

→ **Année scolaire  $n$**  : rendez-vous de carrière (date communiquée au plus tard 15 jours avant sur SIAE).

→ **En fin d'année scolaire  $n$**  : compte-rendu d'évaluation avec possibilité d'effectuer des observations dans un délai de 15 jours.

→ **Année scolaire  $n+1$**  : évaluation finale et recours individuel.

#### Saisie des observations

Entre septembre et mi-octobre, dans un délai de 15 jours après la notification

#### Contestation de l'appréciation finale

Dans un délai de 30 jours francs suivant la notification de l'appréciation finale

#### Saisine de la CAP compétente

Dans un délai de 30 jours francs après réception de la réponse à sa contestation

→ Toutes les notifications sont à consulter dans l'application SIAE (accessible via I-prof).



Pour tout savoir sur les rendez-vous de carrière, consultez notre site :

<https://r.snes.edu/VERrdvc2122>

Dates prévisionnelles des CAPA :

→ **Psy-EN** : lundi 31 janvier

→ **CPE** : mardi 1<sup>er</sup> février

→ **Certifiés** : mercredi 2 février

*S. M.*



## Le bénéfice financier des avancements d'échelon automatiques : des délais scandaleux !

Cela commence à lasser, tous les personnels dont l'avancement est supposé être intervenu depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021 sont toujours en attente du bénéfice visible sur leur traitement. L'année dernière, le Ministère effectuait une **mise à jour nationale de l'application de gestion des personnels**. Cette mise à jour faisait suite aux changements intervenus dans les règles d'avancement, sous certaines conditions, pour les collègues en disponibilité ou en congé parental. Les personnels concernés avaient fini par être rétribués avec effet rétroactif en mars 2021. Cette année, de nouvelles complications informatiques entravent la procédure, mettant davantage en difficultés les personnels. Dans un contexte où nous attendons tous une revalorisation significative et une considération réelle de notre travail, ces délais sont insupportables.

*S. M.*

# Mutations, carrières : le SNES-FSU à vos côtés



## **Demandes de congé de formation pour 2022-2023 : le Rectorat brouille les cartes !**

Jusqu'à cette année, les conditions d'obtention d'un congé de formation étaient plutôt limpides dans l'académie de Versailles, avec une prépondérance, dans le barème, du nombre de demandes. Six demandes en moyenne devaient ainsi être déposées pour bénéficier de ce droit à congé rémunéré. Nous dénonçons d'ailleurs chaque année l'insuffisance du contingent alloué au regard des spécificités de notre académie. Ces règles avaient cependant le mérite de la clarté. C'est maintenant terminé !

**Difficile d'imaginer moins lisible que les nouvelles règles fixées par la circulaire !**

Difficile d'imaginer moins lisible que les nouvelles règles fixées par la circulaire. Celle-ci distingue en effet **trois groupes, en fonction du projet de formation présenté**. Chacun de ces groupes se verra attribuer un contingent distinct de mois de congés de formation, au prorata du nombre de demandeurs. De plus, le barème diffère, en fonction du groupe. **Changement radical : le nombre de demandes – jusqu'ici déterminant – ne concerne plus que le seul le groupe 1** (concours de l'Éducation nationale, dans ou hors la discipline). **Pour toute autre formation**, dans la discipline de recrutement ou dans une autre (groupe 2), comme pour les projets de reconversion (groupe 3), **seuls les points d'échelon et ceux**

liés à la nature des demandes (ces derniers comportant une part d'arbitraire) compteront désormais. **En modifiant ainsi les règles, le Rectorat rend toute stratégie impossible** : comment évaluer ses chances sans connaître le nombre total de demandes, le contingent alloué, son propre barème, et donc sa position approximative dans la liste des demandeurs ? Ces nouvelles règles ont pourtant été imposées, malgré nos interventions en groupe de travail.

Quel objectif poursuit donc le Rectorat ? Il y a tout lieu de craindre que ces nouvelles modalités n'attirent davantage de collègues en dehors de l'Éducation nationale, qui manque déjà cruellement de personnels. Concrètement, le nouveau barème pourrait permettre à des personnels d'obtenir un congé de formation pour reconversion, y compris dès la première demande. Il fait peu de doute que ces nouvelles modalités créeront un appel d'air pour celles et ceux qui souhaitent quitter leurs fonctions. **Il s'agit d'un dévoiement du congé de formation, qui, comme la rupture conventionnelle, ouvre grand la porte pour laisser partir les personnels, plutôt que de leur ouvrir de véritables perspectives d'évolutions dans la carrière, de revaloriser leurs rémunérations et d'améliorer leurs conditions d'exercice.**

*Maud Ruelle-Personnaz*

## **Congé de formation et compte personnel de formation : nouvelles modalités !**

Les demandes de congé de formation professionnelle (CFP) et d'utilisation du compte personnel de formation (CPF) font désormais l'objet d'une seule et unique circulaire. La demande de congé peut ainsi être combinée à la mobilisation du compte personnel de formation, ce qui constitue une avancée positive. Pour demander un congé de formation pour 2022-2023,

pour mobiliser votre compte personnel de formation (crédit d'heures et financement de la formation), la démarche est à effectuer via la plateforme Colibris ([acver.fr/colibris](https://acver.fr/colibris)) avant le 18 février 2022. Les résultats seront communiqués aux intéressés fin avril.

**CFP, CPF, les règles changent radicalement cette année. Pour y voir plus clair, contactez-nous !**

Vous trouverez sur notre site des informations détaillées sur les modalités de demande du CFP, ainsi que sur le compte personnel de formation (voir ci-dessous).

*M. R.-P.*

**Plus d'informations sur notre site :**



<https://r.snes.edu/VERcfpcf22>

## **Demande de temps partiel pour l'année 2022-2023**

C'est le moment pour formuler votre demande. Même si la circulaire indique la date limite du 28 janvier, vous avez en réalité **jusqu'au 31 mars** pour formuler votre demande ! Attention : cette année l'envoi de votre demande devra passer par Colibris après signature de votre chef d'établissement !

*Marine Ochando*

**Plus d'informations sur notre site :**



<https://r.snes.edu/VERtp22>

# Actualités des établissements



## [Yvelines] Évaluation des établissements : comment joindre l'inutile au désagréable !

« L'auto-évaluation du collège nous a été présentée par la direction comme une obligation administrative à laquelle nous devons nous soumettre » explique un enseignant d'un des collèges de Vélizy-Villacoublay.

« Au total, ce sont les lignes directrices de la principale qui ont été avancées ; les équipes n'ont pas pris part en amont aux décisions et il leur a été demandé de dépouiller sur leur temps libre des enquêtes passées auprès des élèves (ce que nous avons refusé). A grand renforts de réunions (banalisation d'un après-midi, réunions avec les parents en fin de journée, « conseil pédagogique » qui n'en portait que le nom), la direction a produit un document final contenant approximations et erreurs (par exemple, pas assez d'élèves en *Devoirs Faits* alors que tous les créneaux sont pleins). Ce rapport, présenté comme « le fruit d'un travail collaboratif partagé », aura été ignoré par certains collègues, et frustrant pour d'autres qui se sont attelés à une tâche chronophage dont ils n'auront pas perçu l'utilité ».

Céline Pereira Dos Santos, du collège Les Molières, dont l'évaluation a eu lieu l'an passé, confirme ces propos. « On retrouve dans le rapport de la phase d'autoévaluation les totems de

l'évaluation par compétences, l'usage du numérique ou la nécessité de différencier le travail donné à la maison. Rien sur la nécessité de diminuer les effectifs ou d'augmenter le nombre de cours en demi-groupes. La surcharge de travail des enseignants n'y est évoquée que pour expliquer la faible participation au groupe de pilotage. Cette autoévaluation a généré des tensions vives entre la direction et les enseignants qui n'ont pas pris une part active à l'exercice. Le mot « syndical » figure trois fois dans le rapport, toujours avec une connotation très négative ».

*Delphine Romagny*

## Lycées : faire échec aux dangers du PLE

Depuis la rentrée 2021, le Ministère de l'Éducation nationale impose aux lycées de se doter d'un Plan Local d'Évaluation (PLE) censé assurer la « robustesse » (sic) d'un contrôle continu qui constitue désormais 40 % de l'évaluation du baccalauréat. Imaginé sans doute pour rassurer les parents et les élèves inquiets devant les inégalités dangereuses découlant du contrôle continu, **le PLE peut aussi devenir un outil pour dessaisir les enseignants d'une de leurs principales libertés pédagogiques : la liberté de l'évaluation.**

Dans l'académie de Versailles, certains chefs d'établissement ont envisagé l'élaboration d'un PLE comme l'occasion de pouvoir fixer des règles contraignantes pour définir le nombre d'évaluations par trimestre, le type

d'évaluation envisagé voire des formes d'harmonisation au sein de chaque discipline. Dans plusieurs retours d'établissements que le SNES-FSU a reçus, des inspecteurs sont venus s'associer aux chefs d'établissement pour obtenir des équipes pédagogiques le PLE le plus contraignant possible, souvent en se fondant improprement sur le Guide de l'évaluation produit par l'Inspection générale, guide qui n'a pourtant aucune valeur réglementaire.

Si certains collègues ont préféré adopter la politique de la chaise vide face à ces pressions injustifiables, les militants du SNES-FSU Versailles ont plutôt incité les collègues à participer à l'élaboration des PLE pour en restreindre autant que possible les aspects contraignants. Ainsi, dans une majorité des cas, les lycées de l'académie ont rédigé des PLE les engageant le moins possible. Mais comme il faudra vraisemblablement revoir les PLE chaque année, les ombres sont loin d'être totalement dispersées...

*Baptiste Eychart*

## Autoévaluation : à quoi bon ?

L'autoévaluation des établissements est pour l'Institution un moyen, l'air de rien, de faire adhérer les personnels à de « sains » principes de fonctionnement : « optimiser » les moyens, sans en réclamer davantage ! Derrière les bonnes intentions affichées, une pratique managériale éprouvée ! Les équipes peuvent bien sûr décider de s'engager dans l'élaboration du rapport d'autoévaluation, mais rien ne les y contraint. Et elles n'ont rien à y gagner : jamais l'évaluation conduite ensuite par des IPR et chefs d'établissement n'aboutit à une rallonge de moyens. Refuser collectivement de s'engager dans le processus, en formulant au passage des revendications essentielles permet du moins un gain de temps considérable ([modèle de courrier sur snes.edu](mailto:modèle_de_courrier_sur_snes.edu)).

*M. R.-P.*

## Un stage syndical sur les enjeux de l'évaluation en lycée

Le mardi 16 novembre 2021, le SNES-FSU Versailles a organisé, dans ses locaux d'Arcueil, un stage sur la question de **l'évaluation en lycée**. Claire Guéville, du secteur lycée national du SNES-FSU, a précisé et développé les enjeux de l'évaluation dans la réforme de Jean-Michel Blanquer. Certes, les improvisations évidentes et les cafouillages nombreux ne sont pas pour rien dans l'« usine à gaz » qu'est devenue l'évaluation en lycée. Mais Claire Guéville a montré que l'inspiration des réformes de Blanquer vient de loin, des premiers rapports de think tanks libéraux ou socio-libéraux des années 2000, jusqu'à aujourd'hui. Elle a ainsi mis en évidence **la cohérence d'une réforme qui vise à casser le cadre national et équitable du « baccalauréat historique » pour modeler les élèves à un futur marché du travail dérégulé, alors que les professeurs voient leur cadre de travail éclater, et sont contraints par le calendrier de l'évaluation du bac à une perpétuelle course contre le temps.**

B. E.

## Des menaces toujours plus nombreuses sur les conseils de classe en lycée !

L'application de la réforme du baccalauréat de Jean-Michel Blanquer entraîne nécessairement **une transformation du fonctionnement des lycées** dont nous avons un aperçu avec le cas **des conseils de classe**. On sait déjà que leur rôle s'est affaibli en classe de Seconde, les avis formulés pouvant largement être contournés par les élèves, notamment lors du choix des spécialités du cycle terminal. Certaines spécialités choisies contre l'avis des conseils de classe deviennent alors des sortes de « fardeaux » pour les élèves, les contraignant à un abandon impératif dès la fin de la Première pour des raisons strictement stratégiques.

Le déroulement des conseils de classe de Première et de Terminale a fait émerger d'autres problèmes. Tout d'abord, l'éclatement des groupes classes, par l'entrecroisement des spécialités dont le choix est laissé à l'entière disposition des élèves, pose le problème du sens de ces conseils, qui se sont largement approprié l'individualisation des parcours voulue par le Ministère. Par ailleurs, la présence des professeurs de spécialité

lors des conseils est rendue de plus en plus compliquée : elle les contraint à devoir « arbitrer » entre la présence à des conseils pour quelques élèves, et le besoin d'assurer les cours avec l'échéance des épreuves de mars qui se profile. Alors que dans la nouvelle mouture du baccalauréat de Blanquer, les enseignements « se taillent la part du lion dans les barèmes », la difficulté à permettre la présence des professeurs de spécialité risque de vider les conseils de classe de leur substance.

Ces derniers semblent de plus en plus pilotés dans le but de se conformer aux attentes de Parcoursup : pour de nombreux chefs d'établissement, les avis et commentaires ne devraient pas nuire aux dossiers de Parcoursup. Il arrive alors que des pressions soient exercées pour changer les avis, parfois même sans solliciter l'accord des collègues concernés.

**Ainsi, le conseil de classe, dans le lycée de Blanquer risque bien de devenir une « structure vide », car privée de son sens par l'organisation aberrante des spécialités et les conséquences négatives du contrôle continu. Les enseignant·es doivent continuer d'y faire valoir leur expertise. Les décisions prises dans les conseils de classe doivent rester celles des équipes pédagogiques.**

B. E.

**Signez et faites signer la pétition intersyndicale pour le report en juin des épreuves de spécialité :**



<https://r.snes.edu/petitionbac2022>



Stage syndical « l'évaluation au lycée » du mardi 16 novembre 2021 dans les locaux du SNES-FSU Versailles à Arcueil.

**Jeudi 27 janvier,**

**la mobilisation ne peut plus attendre !**



**L'augmentation  
des salaires !**



**L'amélioration des  
conditions de travail !**



**La baisse des  
effectifs par classe !**



**Plus de moyens  
dans l'Éducation !**



**La fin du mépris !  
Respect des personnels  
et des élèves !**

**Agir jeudi 27 janvier 2022 : en grève !**

**RDV Bastille sous le ballon FSU**

**13h meeting intersyndical - 14h manifestation**